



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Frédérique Schulthess, nouvelle présidente du conseil de surveillance de l'Établissement public de santé mentale de la Marne

Frédérique Schulthess, 4^e vice-présidente chargée de la culture au conseil départemental, a été élue présidente du conseil de surveillance de l'Établissement Public de Santé Mentale (EPSM) de la Marne ce vendredi 24 mars. Elle succède à Jean-Louis Devaux, décédé brutalement le 3 février dernier.

A l'unanimité, Frédérique Schulthess, 4^e vice-présidente chargée de la culture au conseil départemental, vient d'être élue présidente du conseil de surveillance de l'EPSM de la Marne. Elle succède à Jean-Louis Devaux qui présidait depuis le 25 avril 2008 le conseil d'administration puis le conseil de surveillance de l'établissement. Il est décédé d'une crise cardiaque le 3 février dernier.

« *Merci pour la confiance que vous m'accordez*, a déclaré la nouvelle présidente après avoir rendu un vibrant hommage à son prédécesseur. *J'essaierai d'être digne de cette confiance comme l'a été Jean-Louis Devaux en son temps.* » Mme Schulthess, assistante sociale de métier, siège au conseil d'administration puis au conseil de surveillance depuis la fin des années quatre-vingt-dix. Elle est vice-présidente depuis le 12 novembre 2021.

Sabine Galicher, conseillère départementale, auxiliaire puéricultrice de profession, a été élue, quant à elle, vice-présidente.

Le conseil de surveillance est composé de 15 membres : 5 représentants des collectivités territoriales, 5 représentants du personnel de l'établissement, 5 personnalités qualifiées / représentants des usagers. Le président de la commission médicale de l'établissement (CME), la directrice générale de l'ARS Grand Est et le directeur de la caisse d'assurance-maladie sont invités. Ils ont une voix consultative.

Le conseil de surveillance se prononce sur la stratégie et exerce le contrôle permanent de la gestion de l'établissement. Il délibère sur le projet d'établissement ; le compte financier ; le rapport annuel sur l'activité de l'établissement.

Il donne notamment son avis sur la politique d'amélioration continue de la qualité, de la sécurité des soins et de la gestion des risques ainsi que les conditions d'accueil et de prise en charge des usagers ; la gestion du patrimoine et le règlement intérieur de l'établissement.

Qui est l'EPSM de la Marne ?

L'Établissement Public de Santé Mentale de la Marne porte 2 pôles de psychiatrie adulte (Nord Marne qui regroupe 4 services rémois et Sud Marne), 1 pôle de psychiatrie de la personne âgée, 2 pôles de psychiatrie infanto-juvénile, 1 pôle médico-social (Maison d'Accueil Spécialisée), 1 pôle d'addictologie, 1 pôle de psychiatrie médico-légale, 1 pôle de médecine générale. Il assure à ce titre la couverture de

la totalité de la population marnaise adulte et de la moitié de la population mineure au titre de la psychiatrie infanto-juvénile hors agglomération rémoise.

Il porte également des unités et services à vocation régionale : l'UMD (Unité pour Malades Difficiles), le SMPR (Service Médico-Psychologique Régional), le CRIAVS (Centre Ressources pour les Intervenants auprès des Auteurs de Violences Sexuelles) de Champagne-Ardenne, le niveau 3 d'enseignement et de recherche en addictologie, la Cellule d'Urgence Médico-Psychologique (CUMP) départementale renforcée, le Centre territorial de psychotraumatisme, le Centre de Prise en charge Précoce des Psychoses et d'Orientation (C3P-O), un dispositif de prévention de la récurrence suicidaire – Vigilans Champagne-Ardenne, le Centre Universitaire de Remédiation cognitive et rétablissement (CURE) Champagne-Ardenne.

En 2021, l'établissement a accueilli et soigné une file active de 17 201 patients, dont 97,06 % en ambulatoire (sans hospitalisation complète). Il a réalisé 256 710 actes en ambulatoire. Il compte 1 298 agents.

Contact presse :

Stéphanie GRUSS, directrice adjointe chargée de la communication et de la culture

03 26 70 37 96 ou 06 21 09 65 07

s.gruss@epsm-marne.fr

www.epsm-marne.fr